

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 24
Votants : 29
Date de la convocation : 11 avril 2014

N° 14.04.17.11

L'an deux mille quatorze et le dix-sept du mois d'avril, le Conseil municipal de la Commune de Juvignac, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins cinq jours francs avant la présente séance, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de M. le Maire.

PRÉSENTS : MM SAVY, BOUSQUEL, Mme PASDELOU, M. LARGUIER, Mme MICHEL, M. BRAEMER, Mme THALY-BARDOL, M. PINETON DE CHAMBRUN, Mme MACHERY, MM GRÉPINET, ROQUES, GRAVIER, Mmes ROBERT, MOULAOU, M. CASTELL, Mmes CAMBON, JULLIEN, PRIÉ, M. LOPEZ, Mme VIGNERON, M. CONTE, Mme PLAYS, MM JULIEN, GOEPFERT

PROCURATIONS : M. ROESCH en faveur de M. PINETON DE CHAMBRUN
Mme MERLET en faveur de M. GRÉPINET
Mme LABORDE en faveur de M. JULIEN
M. ALLOUCHE en faveur de M. CONTE
Mme GAUZY-CHABLE en faveur de Mme PLAYS

OFFICE DU TOURISME – REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Mme Miche

Il est rappelé au conseil municipal que L'article 2.7 des statuts de l'Office de Tourisme de JUVIGNAC prévoit que :

- « L'Office de Tourisme est administré par un conseil composé de 13 membres.
- - 4 représentants de la Ville sont désignés en son sein par le Conseil Municipal
 - La durée de leur mandat est la même que celle de leur mandat municipal
 - 1 représentant de l'Union Départementale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative – UDOTSI
 - 8 membres actifs : les administrateurs représentant les membres actifs sont élus au sein des 4 collèges listés à l'article 4, à raison de deux membres par collèges, au scrutin majoritaire à deux tours. »

Aussi est-il proposé au conseil municipal de procéder à l'élection de ses représentants.

Liste « Vivre autrement Juvignac » avec Jean-Luc Savy

- MM Pineton de Chambrun, Castell, Roesch, Bousquel



Liste « Juvignac Bleu marine » avec Stéphane Goepfert

- M. Goepfert

- MM Pineton de Chambrun, Castell, Roesch, Bousquel ont été élus à la majorité (un contre).

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.

Le Maire,



Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture le ... 04.06.2014
et publication le ... 25.04.2014.